

**COMITE DES UTILISATEURS DU REGISTRE NATIONAL DES PERSONNES
PHYSIQUES DU 16 MARS 2007**

1. Modification du programme d'impression (C.ROUMA)

Sur suggestion de la Ville de Hasselt le programme d'impression des extraits du Registre national sera adapté en ce qui concerne l'information relative à la filiation.

2. Modifications de la législation électorale (S. DE MUL)

Les nouveautés de la législation électorales sont exposées, voir la documentation sur <http://www.ibz.rn.fgov.be/index.php?id=169&L=0>.

3. Agenda des élections du 10 juin 2007 (E. VAN VERDEGEM)

Les dates importantes sont rappelées ; la déclaration du Ministre à la Chambre concernant les listes des candidats-asseesseurs des bureaux de vote sera communiquée aux imprimeurs.

4. Situation de quelques projets du Registre national (C. ROUMA)

- Refonte des codes professions – Groupe de travail Microcensus
Une liste définitive des nouveaux codes profession est attendue. Les remarques du SPF Défense sont intégrées. Une synchronisation avec la database de la DG « Sécurité publique » est étudiée pour les professions de la sécurité privée telles que de détective et d'agent de sécurité ; cela passerait par une modification réglementaire permettant au Registre national d'injecter une information sur la profession provenant d'une base de données légale.
- Only Once (utilisation plus efficace des données et des accès au RN)
Cela concerne différents projets dans diverses administrations et une première concrétisation par une modification légale conférant aux extraits du RN la même force probante que les extraits des registres de la population.
- Euthanasie
Le Conseil des Ministres a donné son accord sur le projet d'arrêté royal prévoyant la communication des déclarations anticipées via le RN avec une date d'entrée en vigueur le 1/07/2008.
- Réduction du nombre de radiés d'office
Une circulaire a été adressée aux communes à ce sujet ; un projet d'arrêté royal a été abandonné suite aux objections de l'Union des Villes et Communes. La concertation continue avec l'Office des étrangers notamment pour la création d'un INS fictif pour les candidats réfugiés inscrits à l'Office à défaut d'adresse réelle.

En ce qui concerne la synchronisation avec le fichier des radiés de la Banque-carrefour de la sécurité sociale l'arrêté royal a été publié, les tests sont en cours et le premier envoi pourrait se faire dans quelques semaines.

- Projets des services exploitation et application

- le web service pour les notaires (consultation via internet et identification par la carte électronique) marche bien
- l'e-guichet de la police est testé dans quelques communes pilotes
- le projet e-birth prévoit la transmission électronique des déclarations de naissance ; les flux actuels sont identifiés et la situation future doit être décidée.
- La synchronisation des bases de données va se poursuivre (orgadon, permis, passeports,...)

Réponses aux questions de communes

- Tout est prêt au RN pour la transaction vers le casier judiciaire central mais la Justice, qui est exclusivement compétente, ne veut pas commencer tant que celui-ci est incomplet (300 000 dossiers). Il n'y a pas de délai prévu.
- M. VAN VERDEGEM rappelle la procédure relative aux radiations d'office et à l'inscription au CPAS des personnes qui se trouvent sur le territoire de la commune mais n'ont plus de résidence.
- M. PEDOUX signale qu'un fichier inversé des rues sera créé et souhaite qu'on lui fasse savoir si d'autres fichiers inversés sont souhaités

5. Transposition des codes des postes diplomatiques (D. PEDOUX)

L'examen de l'ensemble des dossiers (y compris l'historique) révèle 4 types d'erreurs :

- le code poste devrait être remplacé par le lieu (TI 031) ± 100 cas
- le code poste n'existe pas dans la table (± 1000 cas)
- le code pays ne correspond pas au code poste ((± 3500 cas)
- le code poste ne devrait pas être utilisé (± 1000 cas)

Les résultats seront examinés par L. DE WEVER et M. BULCKE. Pour rappel l'adaptation des codes pays est prévue pour le 2^{ème} semestre, après les élections.

6. Inscription des électeurs belges à l'étranger (M. BULCKE)

M. BULCKE signale que son service reçoit environ 100 à 200 formulaires par jour renvoyés par les communes. Jusqu'au 24 mars il demande de renvoyer ces formulaires par fax ; après cette date il souhaite que les communes les renvoient directement aux postes tout en informant son service de ce renvoi (valise diplomatique une seule fois par semaine). Ces informations seront placées dans les FAQ sur le site www.diplomatie.be. Le total des formulaires enregistrés par les postes s'élève à environ 122 000 (actuellement 100 000 TI 132 encodés au RN).

Les postes vont téléphoner aux communes s'ils constatent des divergences dans les informations encodées dans leur base de données et au RN.

7. Divers

- une 14^{ème} information légale a été créée pour la situation de séjour des étrangers (voir la circulaire concernant le projet Limosa)
- à l'avenir, en plus des 2 séances habituelles du Comité, il y aura 2 séances consacrées aux questions des utilisateurs

Réponses à des questions

- La filiation figure dans les dossiers des communes conventionnées (toutes sauf Anvers). Une liste des informations manquantes sera bientôt envoyée aux communes. Un problème se pose pour les dossiers d'étrangers par manque de documents probants (dans ce cas le code filiation inconnue doit être introduit) ; selon certains utilisateurs l'Office des étrangers veut que les TI 110 et 120 soient laissés vides mais il est tenu compte du lien de parenté dans la composition du ménage.
Un projet de loi faisant de la filiation une information légale et un autre projet instituant une information relative à la descendance sont déposés au Parlement.
- Il est conseillé de maintenir le matériel de vote automatisé en état ; les résultats de l'étude demandée aux universités sont attendus pour début 2008. Il n'est pas exclu que le matériel actuel puisse être utilisé jusque 2009.
- Les formulaires de procuration des Belges à l'étranger sont conservés par les communes ; ce qu'il faut joindre à la convocation du mandataire c'est un extrait imprimé par l'imprimerie administrative à partir du fichier des électeurs
- Les communes reçoivent le fichier complet des électeurs (ceux qui votent en Belgique et ceux qui votent à l'étranger- modes de vote 1,2,3,4 et 5)
- Une note explicative détaillant les procédures particulières aux différents modes de vote sera envoyée dès que possible aux communes et aux bureaux principaux (listes des électeurs, bulletins, convocations,...)

Remarques finales :

- Certains utilisateurs souhaiteraient que des réunions soient organisées par groupe linguistique ou qu'une traduction des questions soit assurée
- Les firmes informatiques souhaitent que les modifications aux programmes leur soient communiquées suffisamment à l'avance.